



92 Montée de la Mairie - **73460 TOURNON**  
04 79 38 51 90 - [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
<http://www.tournon-savoie.com>

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE SEPT NOVEMBRE A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Date convocation	Date affichage	N° délibération
27/10/2025	27/10/2025	<b>2025/45</b>

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULURIER Gilles

Excusés : LASSIAZ Fabienne (*pouvoir à Patrick GRANDCHAMP*)

Absents : DRAGNEA Cindy

Secrétaire : GIANNINA Gisèle

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

---

### **DELIBERATION N°2025/45**

#### **APPROBATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CA ARLYSÈRE**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 septembre dernier pour évaluer les restitutions de compétences et les charges liées aux Communes concernées.

Les restitutions de compétences ci-après ont été approuvées lors de cette CLECT :

- Itinéraires de Raquettes hivernaux
  - o Communes concernées : Crest-Voland / Cohennoz / Flumet / La Giettaz / Notre Dame de Bellecombe / Saint Nicolas la Chapelle
- Périscolaire du midi
  - o Communes concernées : Cléry / Notre Dame des Millières / Verrens-Arvey
- Transport Inter écoles du Val d'Arly
  - o Communes concernées : Crest-Voland / Cohennoz / Flumet / La Giettaz / Notre Dame de Bellecombe / Saint Nicolas la Chapelle

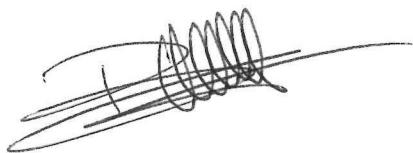
Les montants de chaque restitution sont indiqués dans le rapport joint en annexe.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- ✓ **APPROUVE** le rapport de CLECT 2025 de la CA Arlysère joint en annexe
- ✓ **PRECISE** qu'étant donné que la compétence scolaire et périscolaire est gérée par le Syndicat Scolaire du Val Tamié dont sont membres les communes de Plancherine, Tournon et Verrens-Arvey, le montant restitué pour le périscolaire du midi (22 771,20 €) sera reversé aux 3 communes dans les proportions suivantes (conformément aux statuts du SSVT qui fixe les participations communales) :
  - Plancherine ⇒ 4 677,83 €
  - Tournon ⇒ 7 702,29 €
  - Verrens-Arvey ⇒ 10 391,08 €
- ✓ **CHARGE** Madame le maire de l'exécution de cette décision et l'**AUTORISE** à signer tous les documents s'y rapportant

Le Maire,  
**Sandrine BERTHET**



Le secrétaire de séance  
**Gisèle GIANNINA**



*Transmis au contrôle de légalité*  
Le 10 NOV. 2025

*Publié le 10 NOV. 2025*